

RÈGLEMENT APPEL À MINI FILMA BIARRITZ FILM FESTIVAL - NOUVELLES VAGUES

Le Biarritz Film Festival – NOUVELLES VAGUES a pour vocation de valoriser la jeune génération et d'accueillir les cinéastes de demain.

Pour son édition 2026, le festival réaffirme son engagement en faveur de la protection des océans en lançant un appel à projets vidéo sur ce thème.

1. DATES

La 4^e édition du Biarritz Film Festival - NOUVELLES VAGUES se tiendra du mardi 23 au dimanche 28 juin 2026.

Les inscriptions sont ouvertes du 26 mars 2026 au 21 mai 2026 à 23h59 (heure de Paris).

Les décisions du comité de sélection seront communiquées par e-mail à compter du 8 juin 2026.

2. ÉLIGIBILITÉ DES FILMS

2.1. OEUVRES ADMISES

La sélection des mini-films est compétitive.

Sont éligibles :

- Les films d'une durée maximale de 90 secondes (générique inclus)
- Les œuvres de fiction, documentaire de création, animation ou réalisées à l'aide de technologies d'intelligence artificielle (les œuvres utilisant l'IA doivent garantir le respect des droits d'auteur)
- Les films produits ou finalisés en 2026
- Les films réalisés par des personnes âgées de moins de 35 ans en juin 2026

Le thème est le suivant :

Une déclaration d'amour, un cri d'indignation, un souvenir bercé par les flots, un souffle d'énergie, une contemplation poétique ou une vision à contre-courant...

À vous de jouer et de raconter l'océan, votre océan.

2.2 OEUVRES NON-ÉLIGIBLES

Ne sont pas éligibles :

- Les reportages audiovisuels, formats télévisuels ou journalistiques
- Les jeux vidéo et créations exclusivement sonores
- Les œuvres de flux
- Les productions institutionnelles
- Les contenus à caractère promotionnel ou publicitaire
- Les captations d'événements
- Toute œuvre portant atteinte à la dignité humaine, incitant à la haine, diffamatoire ou susceptible de porter atteinte aux droits ou à la réputation de tiers.

2.3. ORIGINALITÉ ET DIFFUSION

Le festival requiert une exclusivité de diffusion. En conséquence, les mini-films ayant déjà fait l'objet d'une diffusion publique, que ce soit sur les réseaux sociaux, sur tout autre support, en festival ou à la télévision, ne sont pas éligibles.

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont gratuites et s'effectuent exclusivement sur le site internet du festival : www.nouvelles-vagues.org.

Le visionnage des mini films par le comité de sélection se fait à partir de liens téléchargeables soumis directement dans la fiche d'inscription.

Toute inscription est unique et définitive : un mini film ne peut pas se réinscrire d'une année sur l'autre.

NUMERUS CLAUSUS : Les 100 premiers dossiers complets reçus seront étudiés.

4. SÉLECTION ET MATÉRIEL

4.1. FRAIS

Aucun frais de location ne sera pris en charge par le festival.

4.2. ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Une fois sélectionné, le film ne peut être retiré de la programmation.

4.3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les films sélectionnés devront être fournis dans les formats suivants :

- Fichier .mov encodé en H264 ou ProRes ;
- Format paysage ;
- Qualité technique conforme aux standards de projection.

Les participants garantissent la qualité et la conformité des fichiers fournis.

4.4. SOUS-TITRAGE

Les films non francophones doivent obligatoirement être fournis en version originale sous-titrée en français.

5. DIFFUSION ET PROMOTION

Les 10 films sélectionnés pourront être :

- Projetés lors du festival
- Diffusés sur les supports numériques du festival (site internet, réseaux sociaux, chaîne YouTube)
- Présentés dans le cadre de reprises, notamment pour la diffusion du palmarès

À ce titre, les participants autorisent gracieusement le festival à diffuser leur œuvre à des fins non commerciales et promotionnelles.

6. PARTENAIRES

Des partenaires, notamment des plateformes de vidéo à la demande (VOD), pourront contacter directement les ayants droit afin de proposer une diffusion de leur œuvre.

Toute contractualisation se fera directement entre les parties concernées.

7. SÉLECTION

7.1 COMITÉ DE SÉLECTION

Un comité de sélection, composé de quatre acteurs engagés pour la protection de l'océan, désignera 10 films finalistes.

Les finalistes seront informés par e-mail début juin et recevront un pass d'accès au festival valable pour toute sa durée. La présence physique des finalistes n'est cependant pas obligatoire sur le festival.

7.2 VOTE DU PUBLIC ET SÉLECTION FINALE

Les 10 films finalistes seront soumis au vote du public via la chaîne YouTube du festival. Les votes seront comptabilisés pendant le festival afin de déterminer le classement final.

Le lauréat sera annoncé officiellement sur nos réseaux sociaux.

8. RESPONSABILITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement conforme à la réglementation en vigueur, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

Les participants garantissent détenir l'ensemble des droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, droits musicaux, etc.) permettant la diffusion de leur œuvre.

Le festival décline toute responsabilité en cas de litige relatif aux droits sur les œuvres présentées.

Le festival se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler l'événement en cas de force majeure ou de nécessité, sans qu'aucune indemnisation ne puisse être réclamée.

9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour toute question : rencontres@nouvelles-vagues.org